

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DE SEPTEMBRE 2021

- Le Maire informe le Conseil municipal que la Communauté de Communes souhaite réfectionner la chaussée de l'Espérance et des Carrières. En amont, il convient de réfectionner les trottoirs qui sont à la charge de la police. Suite à une consultation, deux offres ont été reçues en Mairie : Entreprise BONNEFOY pour la somme de 71 482 € HT – Entreprise CUENOT pour la somme de 63 044 € HT. Le Maire précise que ces travaux ne sont pas subventionnés. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise Roger CUENOT.
- Accord de vendre au candidat intéressé, la parcelle de terrain à bâtir au lotissement de l'Isle, lot 2 cadastré section ZO 159 d'une superficie de 768 m² au 4 rue de l'Isle, au prix de 49 €/m² TTC, soit 37 632 € TTC, frais de notaire à la charge de l'acquéreur.
- Accord sur proposition de l'ADAT de prendre en charge le respect des données à caractère personnel qui relèvent du fonctionnement de la Commune. L'ADAT aura la charge de contrôler que la Commune respecte bien toute cette nouvelle réglementation et il lui appartient d'alerter la Commune sur des dysfonctionnements éventuels. Le coût pour la Commune sera de 800 € HT pour l'année N et 400 € HT pour les années suivantes.
- Approbation du retrait de la délibération n° 21/57 du 28 mai 2021 prise par le Conseil municipal à la demande du Maire, relatif à un arrêté concernant le stationnement des résidences mobiles. Ce retrait a été demandé par M. Le Préfet qui précise qu'un arrêté est exclusivement à la charge du Maire.